

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 FEVRIER 2019**

**COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR EURE**

L'an deux mil dix-neuf le 26 février à 19h30 par convocation en date du 20 février 2019, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Christine GOIMBAULT, Maire de Saint-Georges-sur-Eure.

**Etaient présents :**

Mme Christine GOIMBAULT, M. Didier GAILLARD, M. Christian JAMINAIS, Mme Françoise MAILLY, M. Jacky GAULLIER, M. Bernard FERROL, Mme Danielle DUMONT, M. Joël NOUVEAU, M. Jacky BOURGOGNE, Mme Evelyne ARNOULT, Mme Joëlle BAUDE, M. Patrick BLIN, M. Xavier ROBERT

**Absents ou excusés :**

Mme Jacqueline CHAUVEAU, (pouvoir à Christine GOIMBAULT), Mme Laurence LOCHET, Mme Gaëlle BARBOT, Mme Nadège BAZIN, M. Jérôme CHARDON

**Secrétaire de séance :** M. Xavier ROBERT

1. **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 17 DECEMBRE 2018**

Mme le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 17 décembre 2018. Le compte-rendu du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité, sauf l'absence de la mention de Mme DUMONT parmi les absents.

3. **RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Communication des Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) déposées en 2018

4. **CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT « LES ERRIAUX » BILAN DE CLOTURE**

Vu la délibération du Conseil Municipal concédant à la SAEDEL l'aménagement d'un nouveau quartier dans le secteur des Erriaux

Vu la convention publique d'aménagement en date du 3 février 2005,

Cette convention étant arrivée à échéance et, sur la base du document arrêté par le concessionnaire au 14 décembre 2018, il est proposé d'approuver le bilan de clôture de la concession, donner quitus à l'aménageur, et de mettre fin à la concession d'aménagement passée avec la SAEDEL.

Le bilan définitif de l'opération fait apparaître un résultat de 211 575, 45 € à affecter à la collectivité déduction faite de l'avance déjà versée fin 2018 pour un montant de 106 250 € soit un reste à recevoir de 105 325 €.

Après avoir pris connaissance du bilan définitif, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Déclare l'achèvement de l'opération
- Donne quitus à la SAEDEL pour l'ensemble des missions réalisées au titre de cette opération d'aménagement
- Approuve le bilan de clôture définitif de la convention publique d'aménagement du quartier des Erriaux qui s'établit, en dépenses, à la somme de 6 324 215.41 € HT. et, en recettes, à la somme de 6 535 790.36 € T.T.C.
- constate que ce bilan fait apparaître un excédent de 211 575, 45 € qui doit revenir à la commune,
- autorise Mme le Maire à signer tous les actes liés à la fin de la convention publique d'aménagement,
- précise que la recette en résultant sera imputée sur le chapitre 77 (produits exceptionnels), article 7718 (autres produits exceptionnels sur opérations de gestion) du budget.

## **5. AVENANT CONTRAT DE PRET CREDIT AGRICOLE**

Mme le Maire rappelle que la commune a souscrit en 2010 un emprunt d'un montant de 1 000 000 € auprès du crédit agricole pour financer les travaux de réalisation d'un terrain de football et d'aménagement de la rue Jean Moulin. Il est possible de solliciter un aménagement de ce prêt à un taux inférieur à celui consenti en 2010 soit 3.57%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole VAL DE FRANCE, de renégocier le prêt n° 83332216583 d'un montant initial de 1.000.000 € réalisé en date du 20/01/2010 avec un capital restant dû de 399.999,88 € après le règlement de l'échéance trimestrielle du 20/01/2019
- l'établissement d'un avenant au contrat, aux conditions suivantes :
  - Capital Restant Dû : 399.999,88 €
  - Taux fixe : 3,07 %
  - Frais de dossier : 400 €
- les autres clauses du contrat restant inchangées

## **6. DEMANDE DE SUBVENTION FDI ET FONDS DE CONCOURS**

- Opération d'urbanisation du quartier entrée de ville

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal a dans sa délibération du 27 novembre dernier approuver le projet consistant à aménager 2 parcelles lui appartenant en entrée de bourg pour y implanter 26 logements locatifs sociaux avec la SA Eure-et-Loir Habitat et une maison de santé portée par des professionnels privés.

Le projet consiste pour la commune, qui en assume la maîtrise d'ouvrage, à créer une voie communale nouvelle afin de desservir les logements sociaux et la maison de santé, le réseau d'évacuation des eaux pluviales, les trottoirs et stationnement public de ce quartier à objet d'habitat locatif social.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux : décembre 2019
- durée : 1 an

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

<b>Coût du projet en € HT</b>	<b>Produits en €</b>
Coût global : 510 702 €	Participation SA Eure-et-Loir Habitat : 286 000 €
	Conseil Départemental : 30 000 €
	Fonds concours Chartres métropole sollicité : 97 351 €
	Autofinancement commune : 97 351 €
<b>Total charges : 510 702 €</b>	<b>Total produits : 510 702 €</b>

- Achat d'un columbarium

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau columbarium au cimetière. Le projet consiste à acquérir un nouveau module de 6 cases, similaire à ceux déjà installés.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

<b>Coût du projet en € HT</b>	<b>Produits en €</b>
Coût global : 5 583.34 €	Conseil Départemental : 1 675 €
	Autofinancement commune : 3 908.34 €
<b>Total charges : 5 583.34 €</b>	<b>Total produits : 5 583.34 €</b>

- Remplacement de poteaux d'incendie

Mme le Maire expose qu'il convient de faire installer 2 nouveaux poteaux d'incendie pour remplacer des poteaux inutilisables, au titre de la défense contre les incendies.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

<b>Coût du projet en € HT</b>	<b>Produits en €</b>
Coût global : 5 757, 30 €	Conseil Départemental : 1 727 €
	Autofinancement commune : 4 030,30 €
<b>Total charges : 5 757, 30 €</b>	<b>Total produits : 5 757, 30 €</b>

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite auprès du Conseil Départemental et auprès de Chartres métropole les subventions ci-dessus.

## 7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Plusieurs agents dans le personnel communal remplissent les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade, leur permettant une évolution de leur carrière à l'intérieur du même cadre d'emplois, en raison de leur ancienneté.

Mme le Maire rappelle que l'avancement de grade n'est pas une obligation pour l'employeur mais une possibilité de récompenser le mérite, la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle de l'agent.

Afin de permettre à certains agents méritants cette évolution de carrière, il s'avère nécessaire de créer des postes dans leurs grades d'avancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, les postes suivants :

- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

## 8. INFORMATIONS DIVERSES

- Evolution du centre social

Mme le Maire indique que suite à la réunion du CCAS qui s'est tenue avant la séance de conseil municipal, il a été décidé de renoncer à l'agrément CAF de centre social, et de réorienter l'ESPACE vers des missions d'accueil du public en difficultés, et d'accompagnement pour les démarches administratives, en particulier les démarches numériques, mais également tout ce qui concerne le logement, l'emploi etc.

- Acquisitions terres SAFER

Mme le Maire indique que la SAFER a mis en vente des terres agricoles sur la commune de Nogent-sur-Eure et des landes sur la commune de Saint-Georges-sur-Eure. Dans la perspective de pouvoir réaliser des échanges avec les exploitants agricoles du secteur des Erriaux II, la mairie s'est portée candidate sur le lot entier, ce qui représente environ 17 hectares de terres, et 8 Hectares de landes. Monsieur Gaullier n'est pas favorable à l'achat des landes.

Le coût d'acquisition est fixé à 275 351 € tout frais compris.

La mairie saura le 11 mars si sa candidature est retenue pour la poursuite ou non de la procédure.

- Elections européennes du 26 mai 2019 et information sur la nouvelle commission de contrôle des opérations électorales suite à la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales

Mme le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le 26 mai 2019.

Les modalités d'inscription sur les listes électorales ont été renouvelées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. En conséquence **les citoyens ont désormais jusqu'au samedi 30 mars 2019 pour se faire inscrire sur les listes** en vue de ce scrutin.

Les inscriptions sont en effet possibles tout au long de l'année, et jusqu'à 2 mois avant le scrutin.

De plus le maire est désormais chargé d'instruire seul les demandes d'inscription et de radiation, dans un délai très court (5 jours). Une commission de contrôle se substitue à la commission de révision des listes pour étudier au minimum une fois par an les inscriptions et radiations effectuées par le maire.

Cette commission de contrôle comprend les délégués du Préfet et du Président du Tribunal de Grande Instance (qui ne peuvent pas être choisis parmi les conseillers municipaux). Elle comprend également les conseillers municipaux, hors maire et adjoints, pris dans l'ordre du tableau : Bernard Ferrol et Danielle Dumont.

Cette commission de contrôle mise en place par le Préfet sera renouvelée dans 3 ans.

- Mme le Maire indique que la Maison des Associations a été sollicitée pour l'organisation d'un débat le vendredi 1er mars 2019 à 18h30 dans le cadre du grand débat national.
- Mme Mailly demande à ce que soient posées des affiches indiquant que les chiens doivent être tenus en laisse dans le parc Léo Lagrange.
- Elle indique que plusieurs travaux ont été demandés dans les écoles (sol préau et couloir à l'école maternelle) et cantine (mise en place d'une fontaine à eau). Monsieur Jaminais indique que la commission Travaux se réunira pour étudier ces questions ainsi que celle de la cour de l'école maternelle.
- Mme Mailly indique également qu'il convient d'être vigilant sur les réformes à venir pour l'école élémentaire (école du socle).

Arrivée de Laurence LOCHET.

- Monsieur Jaminais expose les travaux de la commission relatifs au réaménagement du cimetière et la nécessité de procéder à l'achat d'un nouveau columbarium.  
Il présente les plans possibles d'implantation à long terme afin d'optimiser le foncier disponible.  
Mme le Maire rappelle que les ratios à prévoir annuellement sont de 9/1000 : 9 places à prévoir pour 1000 habitants, soit environ 25 places pour ce qui nous concerne (pleine terre, columbarium ou cave-urne).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

**Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 26 février 2019 :**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Délibérations</b>	<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le</b>
1/19	<b>CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT« LES ERRIAUX » BILAN DE CLOTURE</b>	<b>28 février 2019</b>
2/19	<b>AVENANT CONTRAT DE PRET CREDIT AGRICOLE</b>	<b>28 février 2019</b>
3/19	<b>DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRIE</b>	<b>28 février 2019</b>
4/19	<b>DEMANDE DE SUBVENTION CIMETIERE</b>	<b>28 février 2019</b>
5/19	<b>DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE INCENDIE</b>	<b>28 février 2019</b>
6/19	<b>CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES</b>	<b>28 février 2019</b>